



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

République Française : Liberté, Egalité, Fraternité

ARRETE DU MAIRE

**Portant modification et actualisation de la régie de recettes
Médiathèque municipale Georges Brassens de Claix**

22 CULT 2025

NOMENCLATURE : 7.10.1

Le Maire de la Commune de Claix,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R.1617-1 à R.1617-18 relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux

VU les délibérations DEL 18/2020 en date du 27 mai 2020 et DEL 06/2024 en date du 14 mars 2024, autorisant Monsieur le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies communales en application de l'article L.2122-22 al. 7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération municipale N° DEL 61/2019 en date du 5 septembre 2019, relative aux tarifs de la Médiathèque municipale Georges Brassens,

VU la délibération municipale N° DEL 91/2021 en date du 9 novembre 2021, relative à la vente de livres déclassés,

VU l'arrêté constitutif N° CULTUREL 2013-131 en date du 02 juillet 2013, constituant une régie de recettes pour la Médiathèque municipale Georges Brassens,

VU l'arrêté municipal N° CULT 2016-207 en date du 21 septembre 2016, nommant Mme Marie TACHKER, Responsable de la Médiathèque municipale Georges Brassens, Régisseur titulaire de la régie de recettes,

VU l'arrêté municipal N° 122 CULT 2024, en date du 4 juillet 2024 portant modification et actualisation de la liste des mandataires suppléants à la régie de recettes Médiathèque municipale Georges Brassens de Claix,

VU l'avis conforme du comptable public en date du 18 février 2025,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le fonctionnement de la régie « Médiathèque »,

CONSIDERANT que le montant maximum de l'encaisse autorisé est trop élevé au regard des recettes encaissées annuellement,

CONSIDERANT que les recettes ne sont pas clairement détaillées par l'acte de création de la régie,

CONSIDERANT que la périodicité de versement est trop élevée en regard des sommes encaissées,

ARRETE

Article 1 : La régie de recettes de la Médiathèque municipale Georges Brassens est installée au 2, allée du 18 juin 1940 - 38640 CLAIX.

Article 2 : Les tarifs et la nature des produits vendus dans le cadre de la régie de recettes de la Médiathèque municipale Georges Brassens, qui sont définis dans la délibération DEL 91/2021, sont actualisés et modifiés comme ci-après :

- Remplacement d'une carte d'abonnement perdue : 1,50 €
- Photocopie/impression noir et blanc format A4 recto : 0,20 €
- Photocopie/impression noir et blanc format A4 recto-verso : 0,40 €
- Romans petit format : 0,50 € l'unité
- Livres de poche et mangas : 0,50 € l'unité
- Documentaires petit format : 0,50 € l'unité
- Romans grand format : 1,00 € l'unité
- Bandes dessinées : 1,00 € l'unité
- Albums : 1,00 € l'unité
- Documentaires grand format : 2,00 € l'unité

Article 3 : Les recettes désignées à l'article 2 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Règlement en espèces,
- Règlement par chèques bancaires.

Elles sont perçues contre remise de quittances à l'utilisateur.

Article 4 : Le fonds de caisse est établi à : 40,00 €.

Article 5 : L'encaisse de la régie « Médiathèque » est fixée à un maximum de : 1 000,00 €.

Article 6 : La périodicité de versement des recettes au Trésor Public est fixée, au minimum, à une fois par trimestre.

Article 7 : Le présent arrêté abroge les arrêtés suivants :

- 203 CULT 2017 Arrêté portant modification de l'arrêté N° 131 CULT 2013 - Article 11.

Article 8 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent arrêté fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté par l'accomplissement des formalités de la légalité.

Claix, le 19 février 2025.



Le Maire,

Christophe REVIL



Date d'affichage: 19.02.25
Date de retrait: 19.04.25